

## Appel à manifestation d'intérêt



**GRAND CANAL DU HAVRE**

# 1. Contexte

## 1.1. Objet du présent Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

HAROPA PORT dispose d'un terrain d'une superficie de 24,3 ha de surface utile situé dans la partie nord-est de la zone industrialo-portuaire (ZIP) du Havre et labellisé « site industriel clé en main » dans le cadre de l'appel à proposition du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Ce site bénéficie d'une localisation privilégiée, au cœur d'un écosystème industrialo-portuaire dense et organisé autour d'une gouvernance collective (SYNERZIP-LH).

Conformément à sa stratégie de développement et compte tenu des caractéristiques exceptionnelles du site en termes notamment de surfaces disponibles, de conditions d'accès multimodale et de synergies potentielles avec les acteurs en place, HAROPA PORT envisage pour ce site l'implantation d'une ou plusieurs activité(s) étroitement liée(s) à l'écosystème portuaire. Une vocation industrielle s'inscrivant dans la dynamique de transition énergétique et écologique portée par HAROPA PORT sera privilégiée. Une vocation logistique portuaire génératrice de flux pourra aussi être étudiée.

Les candidats intéressés par cette opportunité et qui désireraient développer un projet sur tout ou partie du site sont invités à se manifester.

Le présent appel est publié pour mesurer l'intérêt suscité par la mise à disposition éventuelle de ce site et n'a pas pour objet de sélectionner le futur occupant du site.

Au terme de cet AMI, HAROPA PORT | Le Havre engagera un Appel à projet (AAP) dans les conditions détaillées dans l'article 4.1. en vue de conclure à terme une ou plusieurs **convention(s) d'occupation temporaire (COT)**.

## 1.2. Présentation de HAROPA PORT

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine | HAROPA PORT est le regroupement des trois ports du Havre, de Rouen et de Paris.

5<sup>e</sup> ensemble portuaire nord-européen, HAROPA PORT est connecté à tous les continents grâce à une offre maritime internationale de premier plan (650 ports touchés). Il dessert un vaste hinterland dont le cœur se situe sur la vallée de la Seine et la région parisienne qui forment le plus grand bassin de consommation français. Partenaire de près de dix ports normands et franciliens, HAROPA PORT constitue aujourd'hui en France un système de transport et de logistique en mesure de proposer une offre de service globale et durable de bout en bout. HAROPA PORT génère un trafic maritime et fluvial annuel de plus de 120 millions de tonnes et ses activités représentent environ 160 000 emplois.

Dans le cadre de sa stratégie de développement industrielle HAROPA PORT développe des offres foncières clés en main (anticipation des études préalables et des démarches administratives) visant à réduire les délais et réduire au maximum les risques pour ses clients.

Ces éléments sont présentés en annexe 1 : Brochure HAROPA PORT

## 1.3. L'écosystème industrialo-portuaire de HAROPA PORT | Le Havre

HAROPA PORT | Le Havre est un port accessible 24h/24 et 365 jours/an à tous les navires.

La zone industrialo- portuaire est équipée de :

- plus de 35 km de quai, 200 km de réseau ferré portuaire et 150 km du réseau routier support des échanges sur la ZIP ;
- la plateforme multimodale permet d'assurer le transport intermodal et combiné des marchandises afin de favoriser la massification des flux ;

- un réseau de pipelines pour le transport d'hydrocarbures vers les aéroports parisiens et la zone industrialo-portuaire de Port-Jérôme ;
- des infrastructures autoroutières majeures et structurantes : l'A29 à destination du nord de la France et l'A131 à destination de Caen et de la région parisienne.

L'écosystème industrialo-portuaire est constitué d'un ensemble d'équipements et services mutualisés pour les entreprises et notamment :

- un réseau d'eau industrielle de 52 km reliant une quarantaine d'abonnés ;
- un réseau vapeur de 8 km raccordé à 8 sites industriels ;
- un nouveau réseau vapeur de 6 km opérationnel en 2023 et reliant 3 sites industriels ;
- un réseau dense de gazoduc et oléoducs ;
- un réseau très haut débit ;
- un réseau hydrogène entre deux sites de raffinage et de pétrochimie ;
- 6 millions de m<sup>3</sup> de capacité de stockage de vracs liquides ;
- des parcs logistiques support des activités portuaires et industrielles.

La plateforme industrielle du Havre, forte de ses 1 200 établissements et de ses 31 000 emplois, regroupe un vaste panel d'activités dans les secteurs industriels et portuaires, et tous les métiers de la sous-traitance et des services.

## 2. Description du site et de son environnement

### 2.1. Présentation du site

Ce site de **24,3 ha de surface utile** a été labellisé fin septembre 2021, « **site industriel clés en main** » dans le cadre de l'appel à proposition du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Il accueillait un complexe cimentier, en cours de démantèlement. A la date du présent AMI, 18 ha de surface utile ont été restitués. Les surfaces complémentaires seront remises à HAROPA PORT | Le Havre en deux échéances : 3 ha au cours du deuxième semestre 2022 et 3,4 ha au plus tard en 2030.

Situé dans la partie nord-est de la zone industrialo-portuaire du Havre, ce site bénéficie d'une localisation privilégiée, à proximité immédiate d'un écosystème industriel dense et organisé autour d'une gouvernance collective (SYNERZIP-LH).

Il dispose de nombreux réseaux en périphérie du site, tels que l'eau industrielle, la haute et basse tension électrique, le gaz. La diversité du tissu industriel en place (chimie, pétrochimie, aéronautique, automobile, éco-industrie, etc.) permet d'envisager des synergies entre acteurs et des pistes d'économie circulaire.

Ce site dispose également d'une offre de transports et de stockage majeure, au travers du terminal multimodal et des plateformes logistiques voisines.



## 2.2. Données d'entrée techniques

Ce site est constitué de terrain de natures différentes comme suit :

- 20,6 ha environ de plateformes aménagées ;
- 3,7 ha environ de terrains bruts à aménager.

Un dossier technique sera remis ultérieurement aux candidats qui participeront à la procédure d'Appel à projet.

L'attention des candidats est portée sur les études et diagnostics préalables qui ont été anticipés par HAROPA PORT | Le Havre afin d'accélérer les délais d'implantation :

- **état zéro du site** : des diagnostics de sols ont été réalisés et un plan de gestion a été mis en œuvre en vue d'un usage futur industrielo-portuaire ;
- **inventaire faune-flore et zone humide** : un inventaire quatre saisons a été réalisé sur le site. En fonction des enjeux environnementaux observés et des caractéristiques du projet, HAROPA PORT | Le Havre accompagnera le porteur de projet en proposant si besoin des terrains compatibles avec la mise en œuvre d'éventuelles mesures environnementales ;
- **étude hydraulique** : réalisée dans le cadre du PPRL en cours d'adoption, cette étude vise à caractériser l'impact des aménagements sur l'environnement et à appréhender la mise en œuvre de mesures de réduction du risque ;
- **archéologie préventive** : Levée des prescriptions archéologiques obtenue auprès de la direction régionale des Affaires culturelle en octobre 2021.

**Les procédures d'autorisation environnementale et de permis de construire seront de la responsabilité exclusive de l'exploitant porteur du projet qui bénéficiera, à l'appui de ses dossiers, de l'ensemble des données techniques et des études préalables présentées ci-dessus. Dans le cadre de la labellisation du terrain « Site industriel clé en main », les échanges préalables entre les services instructeurs et HAROPA PORT | Le Havre permettront le traitement du dossier de demande d'autorisation environnementale dans des délais contents.**

### **3. Dossier à remettre**

Le dossier devra être rédigé en français.

Les candidats intéressés par la présente manifestation d'intérêt sont invités à constituer un dossier présentant leur projet et les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour le réaliser.

Ce dossier pourrait utilement comprendre :

a- Présentation du candidat et stratégie de développement – 1 page maximum

La description du candidat pourra comprendre une présentation de la société, de ses activités et de ses chiffres clés (effectifs, chiffres d'affaires, etc.).

Par ailleurs, le candidat pourra s'attacher à faire ressortir la manière dont sa candidature s'intègre dans le projet de développement de son entreprise et correspond à la vision de HAROPA PORT sur le secteur.

b - Présentation du projet – 3 pages maximum hors annexes

Le candidat présentera son projet comprenant tous les éléments qu'il souhaite porter à la connaissance de HAROPA PORT et notamment :

- La présentation générale et technique du projet ;
- L'intégration de son projet dans l'écosystème portuaire qu'il soit industriel ou logistique. Il pourra utilement développer ses ambitions en termes de flux maritimes, fluviaux, et terrestres ;
- La présentation de l'investissement prévisionnel afférent au projet.

c- Planning prévisionnel du projet – 1 page maximum

Le candidat détaillera son planning prévisionnel à l'issue de l'obtention des autorisations relatives au code de l'urbanisme et de l'environnement.

### **4. Modalités de poursuite du présent AMI**

#### **4.1. Déroulement de la procédure**

Les candidats au présent AMI qui présentent des projets cohérents avec l'ambition de HAROPA PORT telle qu'énoncée dans les présentes seront avertis par courrier en recommandé avec accusé de réception. Ce courrier détaillera les modalités dans lesquelles HAROPA PORT engagera une consultation sous forme d'un AAP qui leur sera directement adressé. Il est toutefois précisé que cet AAP pourra faire l'objet d'une publicité et recueillir des candidatures complémentaires qui ne s'étaient pas manifestés lors du présent AMI.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Appel à manifestation d'intérêt	Lancement de la publicité : 8 février 2022
	Date limite de remise des dossiers de candidature : 11 mars 2022
Appel à projets	Envoi du dossier de consultation aux candidats de l'AMI : 2ème quinzaine de mars 2022
	Date prévisionnelle d'attribution : été 2022

## **4.2. Modalités administratives**

### **4.2.1. Modalités de remise du dossier de candidature**

Les dossiers de candidatures comprendront les éléments utiles à la description du projet détaillé à l'article 3 du présent AMI. Les documents seront rédigés en langue française et les montants exprimés en euros hors taxes.

### **4.2.2. Confidentialité**

Si certaines informations transmises revêtent un caractère confidentiel, il appartiendra au candidat de le mentionner.

HAROPA PORT s'engage alors à ne pas les communiquer aux tiers, étant précisé que ne sont pas considérés comme des tiers toute autorité de tutelle, toute autorité administrative ou judiciaire et organes de contrôle interne ou externe.

### **4.2.3. Propriété intellectuelle**

Les dossiers présentés par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

### **4.2.4. Interruption poursuite et abandon de l'AMI**

A tout moment, HAROPA PORT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent AMI, d'en allonger le calendrier pour quelque raison que ce soit.

## **4.3. Modalités de remise des dossiers de candidature**

Les offres finales devront être remises sous format numérique au plus tard le 11 mars 2022 à l'adresse suivante :

**clientzip@haropaport.com**  
avec l'objet suivant : « AMI 2202-5381-01 – Site Grand Canal du Havre ».

Un email confirmant la bonne réception des offres au format numérique sera adressé par HAROPA PORT | Le Havre à l'expéditeur dans les 48 heures ouvrables suivant l'envoi de l'offre du candidat.

## **5. ANNEXES**

- Brochure HAROPA PORT
- Plan de localisation SDO2323PLA01B
- *Plan de délimitation de la parcelle SDO2484PLA02*